

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DE FINANCEMENT
AFD POUR UN MONTANT DE 6 Mds FCFA**

**EXTENSION DE LA DYNAMIQUE D'AMENAGEMENT DURABLE
AUX PETITS PERMIS FORESTIERS**

M. Paul TOUNGUI, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation et M. Jean-Michel SEVERINO, Directeur Général de l'Agence Française de Développement (AFD) ont signé le 11 avril 2006, en présence de M. Jean-Marc SIMON, Ambassadeur, Haut représentant de la République Française, deux conventions par lesquelles l'AFD accorde à la République Gabonaise un prêt de 8,2 millions d'euros (5,4 milliards de FCFA) et une subvention de 1 million d'euros (656 millions FCFA), pour un projet d'extension de la dynamique d'aménagement durable aux petits permis forestiers.

La finalité du projet est de poursuivre la dynamique d'aménagement forestier durable au Gabon, en rendant possible le passage sous aménagement forestier d'environ 2,25 millions d'ha supplémentaires correspondant actuellement à des petits permis forestiers. Chaque nouvelle concession créée par le regroupement de petits permis bénéficiera d'un plan d'aménagement, outil de planification à 30 ans de l'activité d'exploitation forestière. Le projet s'inscrit dans le cadre du Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE) du Gouvernement.

Le projet comporte cinq objectifs spécifiques : la sensibilisation et la formation des acteurs de la filière bois, un appui au montage des regroupements des titulaires (CFAD), une assistance technique à la réalisation des plans d'aménagement sur 2,25 millions d'ha, un appui à la gestion forestière durable (volet recherche) et le renforcement des services de la Direction Générale des Eaux et Forêts.

Le Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs nationaux, représenté par la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF), assurera la maîtrise d'ouvrage du projet, avec l'appui d'un Comité de Pilotage. La maîtrise d'œuvre sera déléguée à une cellule de projet qui assurera l'ensemble des fonctions de coordination et de gestion administrative du projet.

Le coût total du projet est de 10,3 mds FCFA (15,7 M€). La contribution de l'AFD sera de 6 Mds FCFA (9,2 M€), dont 5,4 Mds FCFA (8,2 M€) sur prêt concessionnel et 655 millions FCFA (1 M€) sur subvention, auxquels s'ajouteront 1,31 Md FCFA (2 M€) de subvention du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

Les impacts du projet seront multiples : maintien des opérateurs nationaux dans la filière bois, augmentation des recettes fiscales, amélioration de la gouvernance du secteur, instauration de règles de gestion durable dans le domaine forestier, social et environnementale dans les zones concernées.

Ce financement vient s'ajouter aux financements déjà accordés par le groupe de l'AFD au secteur forêt/environnement au Gabon, à savoir les lignes de crédit bancaires pour le financement des plans d'aménagement durable des sociétés forestières, les financements des projets industriels par Proparco (filiale de l'AFD pour le développement du secteur privé), les interventions du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et le financement d'études spécifiques comme celle réalisée en 2004/2005 sur l'impact économique de la filière bois sur l'économie gabonaise, qui devrait déboucher sur la création d'un observatoire économique de la filière bois.